

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2024.00371

**MISSION DE PROGRAMMATION FONCTIONNELLE ET
D'ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE MUSÉE
D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN DE SAINT-ÉTIENNE
MÉTROPOLE (MAMC+) EN VUE DE L'EXTENSION DU
BÂTIMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DE SES ABORDS**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de la commande publique, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT la nécessité de lancer une mission de programmation fonctionnelle et d'assistance à maître d'ouvrage pour le musée d'Art Moderne et Contemporain de Saint-Étienne Métropole (MAMC+) en vue de l'extension du bâtiment (réserves et parcours permanent) et de l'aménagement de ses abords (accès, circulations et aménagement paysager),

CONSIDERANT qu'un avis d'appel à la concurrence a été publié le 17 novembre 2023 sur les supports suivants : L'USINE NOUVELLE et le profil acheteur de Saint-Étienne Métropole avec une remise des offres attendue au 9 janvier 2024 à 12h,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation, plusieurs offres ont été reçues dans les délais :

| | Nom du candidat et de ses co-traitants | Adresse |
|---|---|--|
| 1 | ABCD NOE/AMOES/CAP PAYSAGE/Frédérique VINCENT | 24 Rue Michal 75013 PARIS |
| 2 | IN EXTENSO CETRAC/ATTITUDES URBAINES/INDDIGO/VASTE/IDRAC | 63 ter avenue Edouard Vaillant 92100 Boulogne-Billancourt |
| 3 | Co-S CARTEL COLLECTIONS/ALTO/TROISIEME POLE/CHAMP LIBRE | 70 Rue Pelleport 75020 PARIS 20 |
| 4 | FLORES SASU GAUDENZI Laura/SENTINNELLES DES COLLECTIONS | 25 rue Saint Antoine 69003 LYON |
| 5 | EMBASE CONFIANCE ING/LAMAYA/OASIIS/NYEBORD/P. MARCHAND/US & CO | 43 rue de la Brèche aux loups 75012 PARIS 12 |

CONSIDERANT que ces offres ont été jugées en fonction des critères de jugement des offres suivants : la composition et expérience de l'équipe proposée pondérée à 40 %, la valeur technique pondérée à 30 % et le prix des prestations pondéré à 30 %,

CONSIDERANT qu'il résulte de l'analyse des offres que le groupement Co-S(mandataire)/CARTEL COLLECTIONS/ALTO/TROISIEME POLE/CHAMP LIBRE a remis l'offre économiquement la plus avantageuse pour Saint-Étienne Métropole au regard des critères de jugement des offres précités,

RECU EN PREFECTURE

Le 29 avril 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20240315-C2024003710

Date de mise en ligne : 29 avril 2024

DECIDE

ARTICLE 1

Un marché public relatif à la mission de programmation fonctionnelle et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le musée d'Art Moderne et Contemporain de Saint-Étienne Métropole (MAMC+) en vue de l'extension du bâtiment et de l'aménagement de ses abords est attribué au prestataire suivant :
- Groupement Co-s (mandataire) / CARTEL COLLECTIONS/ALTO/TROISIEME POLE/CHAMP LIBRE
70 rue Pelleport
75020 Paris 20
Siret n°819 394 149 000 36

ARTICLE 2

Le montant total estimé en HT est de 174 575,00 €, soit 209 490,00 € TTC.
La durée globale du contrat sera de 28 mois au minimum. Toutefois, cette durée pourra être prolongée selon les étapes de validation et d'arbitrages successifs. C'est la remise par le titulaire de l'analyse détaillée du dossier APD (livrable de la phase 4) qui mettra un terme au contrat.

L'exécution des prestations débute à compter de la date fixée par ordre de service.

Délai d'exécution des prestations (hors période de validation du Maître d'Ouvrage) :

- Phase 1 : Rapport d'analyse de l'existant et préprogramme = 3 mois ;
- Phase 2 : Élaboration et rédaction du programme détaillé = 4 mois ;
- Phase 3 : Assistance pour la sélection du groupement de maîtrise d'œuvre = 20 jours ouvrés pour l'analyse des candidatures, 20 jours ouvrés pour l'analyse des offres ;
- Phase 4 : Assistance à l'analyse des rendus ESQ, APS et APD = 20 jours pour les dossiers ESQ et APS, 20 jours pour le dossier APD.

A ce jour, seule la phase 1 dispose des crédits nécessaires. L'exécution des phases suivantes dépendra de l'inscription des crédits complémentaires.

ARTICLE 3

La dépense correspondante sera imputée au budget de l'opération 463, Extension MAMC.

ARTICLE 4

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 29/04/2024
Pour le Président, par délégation,
Le 18^{ème} Vice-Président,



Jean-Luc DEGRAIX